

**AXIS - M 30.1 / 40.1 et 30.1 W / 40.1W**

	12 m	15 m	16 m	18 m	18 m										
	S 2	S 2	S 2	S 2	S 4										
 1/min	450	540	540	540	450										
 cm	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50										
	2	4	4	5	4										
															
	K 12,5	K 12,5	K 12,5	M 12,5	L 13										
 1/min	420	540	540	540	450										
	K 12,5	O 12,5	O 12,5	--	--										
 1/min	450	540	540	--	--										
kg / ha															
	km/h			km/h			km/h			km/h			km/h		
 kg/min	8	10	12	8	10	12	8	10	12	8	10	12	8	10	12
1	2.5	2.0		2.0											
2	4.4	3.5	2.9	3.5	2.8	2.3	3.3	2.6	2.2	2.9	2.3		2.9	2.3	
3				8.0	6.7			7.5	6.3		6.7	5.6		6.7	5.6

	20 m	21 m	24 m	24 m	25 m										
	S 4	S 4	S 6	S 4 + Z 14 **	S 6										
 1/min	600	600	540	540	540										
 cm	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50										
	5	5	5,5	1,5	5,5										
															
	O 13	O 13	P 13	Q 13	P 13										
 1/min	600	600	540	540	540										
	--	--	U 13,5	V 13,5	U 13,5										
 1/min	--	--	540	540	540										
kg / ha															
	km/h			km/h			km/h			km/h			km/h		
 kg/min	8	10	12	8	10	12	8	10	12	8	10	12	8	10	12
2	2.6	2.1		2.5	2.0		2.2			2.2			2.1		
3	7.5	6.0	5.0	7.1	5.7	4.8	6.3	5.0	4.2	6.3	5.0	4.2	6.0	4.8	4.0
4															8.0

**Conditions générales**  
 Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro granulateurs sont données à titre indicatif.  
 En effet, le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que, les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

HELIMAX PRO®, AMM N° 2130075 - Composition Métaldehyde à 40g/kg. Marques déposées, homologation et fabrication : DE SANGOSSE. « Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. » Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). DE SANGOSSE SAS au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896 DE SANGOSSE - Bonnel - 47480 PONT DU CASSE agrément n° AQ01561 distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Novembre 2015 - Annule et remplace toute version préalable. Version actualisée des fiches produits disponible sur [www.ciblage-anti-limaces.fr](http://www.ciblage-anti-limaces.fr)

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

	25 m	27 m	27 m	28 m	28 m										
	S 4 + Z 14 **	S 6	S 4 + Z 14 **	S 6	S 4 + Z 14 **										
	540	540	540	540	540										
	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50										
	1,5	7	2,5	7	2,5										
															
	Q 13	R 13	S 13	R 13	S 13										
	540	540	540	540	540										
	V 13,5	--	--	--	--										
	540	--	--	--	--										
	kg / ha														
	km/h			km/h			km/h			km/h			km/h		
	8	10	12	8	10	12	8	10	12	8	10	12	8	10	12
2	2.1														
3	6.0	4.8	4.0	5.6	4.4	3.7	5.6	4.4	3.7	5.4	4.3	3.6	5.4	4.3	3.6
4			8.0			7.4			7.4			7.1			7.1

	30 m	30 m	32 m	32 m	33 m										
	S 6	S 8	S 8	S 6 + Z 16 **	S 8										
	600	540	650	540	650										
	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50										
	8	8	8,5	2	8,5										
															
	U 13	T 13	U 13,5	U 13,5	U 13,5										
	600	540	650	540	650										
	--	--	--	--	--										
	--	--	--	--	--										
	kg / ha														
	km/h			km/h			km/h			km/h			km/h		
	8	10	12	8	10	12	8	10	12	8	10	12	8	10	12
3	5.0	4.0	3.3	5.0	4.0	3.3	4.7	3.8	3.1	4.7	3.8	3.1	4.5	3.6	3.0
4		8.0	6.7		8.0	6.7		7.5	6.3		7.5	6.3		7.3	6.1
5									8.0			8.0			7.7

**Conditions générales**

Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro granulateurs sont données à titre indicatif. En effet, le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que, les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

HELIMAX PRO®, AMM N° 2130075 - Composition Métaldehyde à 40g/kg. Marques déposées, homologation et fabrication : DE SANGOSSE. « Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. » Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). DE SANGOSSE SAS au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896 DE SANGOSSE - Bonnel - 47480 PONT DU CASSE agrément n° AQ01561 distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Novembre 2015 - Annule et remplace toute version préalable. Version actualisée des fiches produits disponible sur [www.ciblage-anti-limaces.fr](http://www.ciblage-anti-limaces.fr)

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

	33 m	35 m	35 m	36 m	36 m										
	S 6 + Z 16 **	S 6 + Z 16 **	S 8 + Z 18 **	S 6 + Z 16 **	S 8 + Z 18 **										
 1/min	540	650	650	650	650										
 cm	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50										
	2	3	1	3	1										
															
	U 13,5	V 13,5	V 13,5	V 13,5	V 13,5										
 1/min	540	650	650	650	650										
	--	--	--	--	--										
 1/min	--	--	--	--	--										
kg / ha															
	km/h		km/h			km/h			km/h			km/h			
 kg/min	8	10	12	8	10	12	8	10	12	8	10	12	8	10	12
3	4.5	3.6	3.0	4.3	3.4	2.9	4.3	3.4	2.9	4.2	3.3	2.8	4.2	3.3	2.8
4		7.3	6.1		6.9	5.7		6.9	5.7		6.7	5.6		6.7	5.6
5			7.7			7.3			7.3			7.1			7.1

**Conditions générales**

Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro granulateurs sont données à titre indicatif. En effet, le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que, les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

HELIMAX PRO®, AMM N° 2130075 - Composition Métaldehyde à 40g/kg. Marques déposées, homologation et fabrication : DE SANGOSSE. « Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. » Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). DE SANGOSSE SAS au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896 DE SANGOSSE - Bonnel - 47480 PONT DU CASSE agrément n° AQQ1561 distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Novembre 2015 - Annule et remplace toute version préalable. Version actualisée des fiches produits disponible sur [www.ciblage-anti-limaces.fr](http://www.ciblage-anti-limaces.fr)

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**